

# Conseil Citoyen

29 janvier 2025



**Accueil**

**Le Budget Participatif**

**Le Porté à connaissance sur les réponses du  
Conseil Municipal à la Convention Citoyenne**

**Les délibérations**

**Les questions au Conseil**

EDITION 2024

# BUDGET PARTICIPATIF

Maison  
des associations  
et de la  
CITOYENNETÉ

**BUDGET** ★★★

*participatif*

**DÉPOSEZ**

*vos projets en ligne*

sur [participer.saint-medard-en-jalles.fr](http://participer.saint-medard-en-jalles.fr)



ENSEMBLE  
IMAGINONS LE  
SAINT-MEDARD-EN-JALLES  
DE DEMAIN!



[www.saint-medard-en-jalles.fr](http://www.saint-medard-en-jalles.fr)



VILLE DE  
SAINT-MÉDARD  
EN-JALLES

EDITION 2024

---

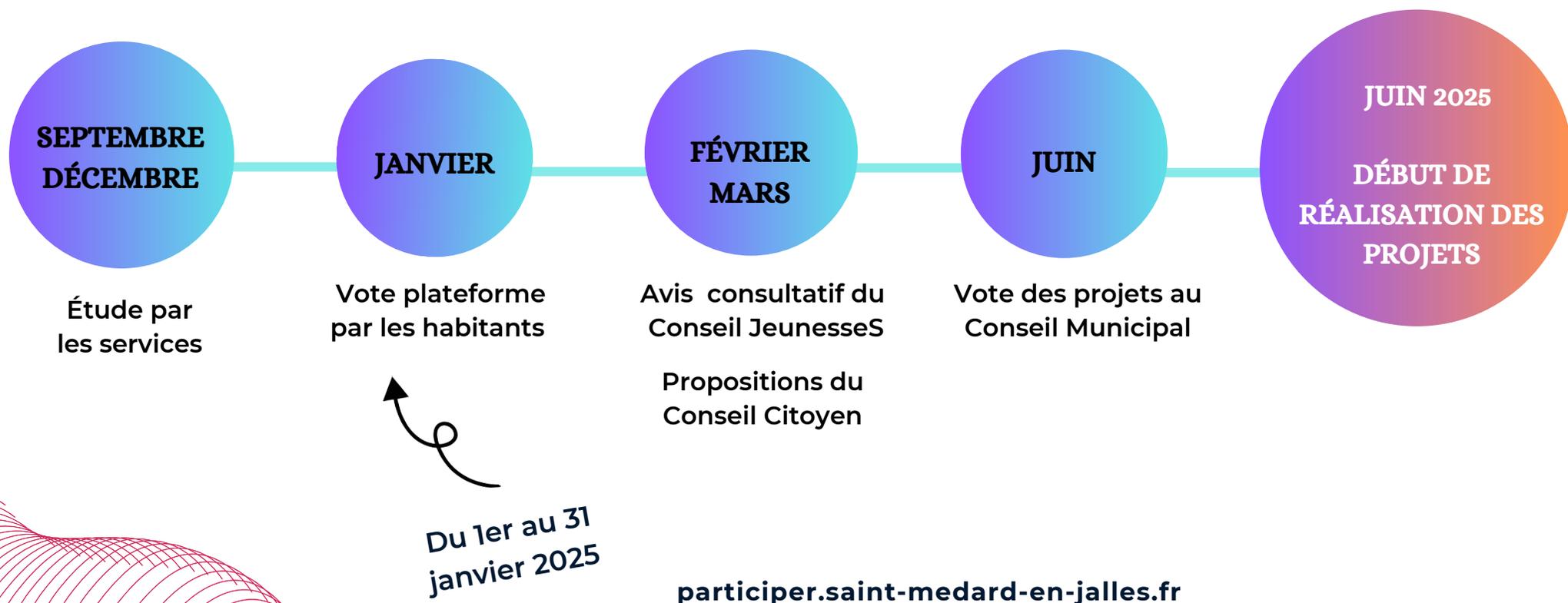
- **Le Calendrier**
- **Règlement**
- **La plateforme**

**Présentation**

**Inscription**

- **Les projets**
- **Et après ?**

# Le Calendrier



# Le règlement intérieur

## LES ÉVOLUTIONS



# Les projets par quartier

## Centre-Ville

Boîte à livres à la Ruche

Abris vélo (école Montaigne)

Bancs aux abords des écoles Montaigne

Arbre de la laïcité (école Montaigne)

Le Verger de Tania (Ehpad Simone de Beauvoir)

Parcours dans les arbres (Parc du Bourdieu ou Thil)

Rénovation de la Mairie

## Ville

Vélo et sécurité

Boîte à dons

Outils partagés

Parking vélo BHNS

## Corbiac

Terrain multi-activité (Parc Feydit)

Pour le retour des balançoire (Parc Feydit)  
2 propositions fusionnées

## Gajac

Sécurisation de la Jalle

Fresque Claé

Kiosque centre social de jalles (Jacques Brel)

## Villagexpo

Structure de jeux / tables et bancs

## Magudas

Poursuite aménagement aire de jeux city  
stade

Stationnement vélo dans et autour de  
l'école

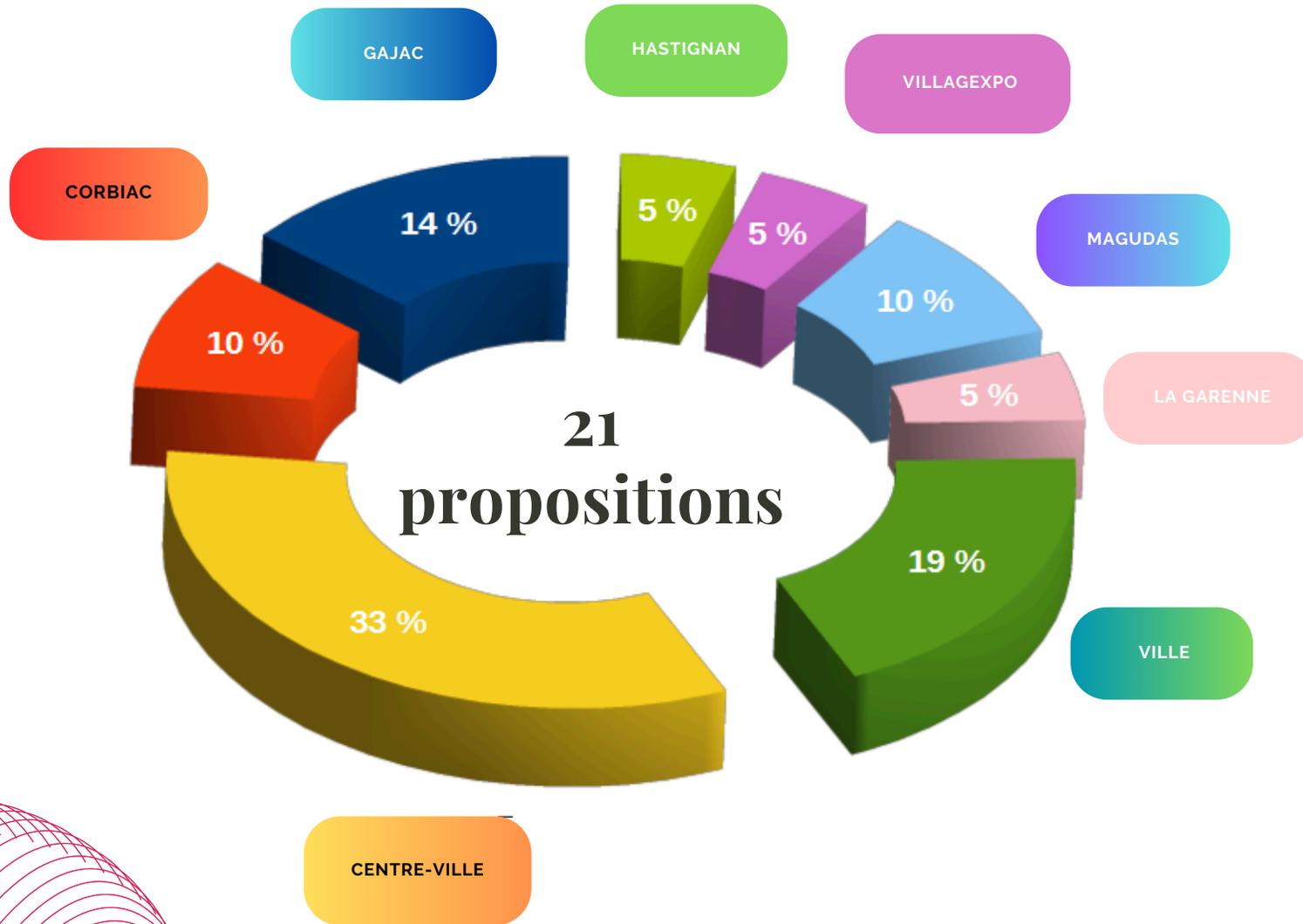
## Hastignan

Boîte à jeux participative

## La Garenne

Installation de garage à vélos

# Répartition par quartier



Quartier	Nombre de propositions
Centre-Ville	7
Corbiac	2
Gajac	3
Magudas	2
Hastignan	1
La Garenne	1
Ville	4
Villagexpo	1

150 000 €

# Les critères

- **Le bien être** : Il facilite le quotidien et améliore la qualité de vie dans les quartiers (nature, proximité, calme, facilité d'accès). Il contribue à se sentir en sécurité. Il développe la convivialité, la socialisation, le vivre ensemble. Il propose de nouveaux services, met à disposition des « choses » et offre du (le) choix.
- **Le bien commun** : Il concerne des espaces publics ouverts à toutes et tous. Il propose ou améliore des espaces de rencontres, des espaces de vie. Il améliore des services existants ou propose de nouveaux services utiles au plus grand nombre. Il favorise l'accès à des biens communs ou en améliore l'usage (Eau, Transports, Forêts, Culture).
- **L'utilité sociale** : Il correspond aux attentes d'un grand nombre de personnes et notamment ceux qui en ont le plus besoin. Il répond à un besoin social dans le domaine de la santé, le handicap, la mixité sociale ou générationnelle, l'entraide, l'éducation populaire.
- **L'environnement** : Il respecte et préserve les espèces, Il protège les espèces, contribue à la non artificialisation des sols ou favorise la biodiversité. Il n'est pas source de génération de CO2 et permet des économies d'énergies ou de ressources. Il contribue à une alimentation saine et durable ou favorise la consommation de produits bio et locaux.



**Critères de faisabilité** en fonction de l'implication du porteur de projet, de leur cohérence et complémentarité avec les projets de la Ville, de leur facilité de mise en œuvre, du financement mais également des limites (risques, contraintes, impacts) que chacun d'entre eux pourrait avoir.

# Et après ?

- **Le Conseil citoyen**, après avis des habitants - effectue un classement global, par jugement majoritaire, sur la grille d'indicateurs. Il établit une liste des projets pouvant être réalisés, en intégrant dans cette liste au moins un projet par quartier, en s'assurant d'une cohérence à l'échelle de la Ville.

La Municipalité propose au Conseil Municipal, l'inscription des crédits pour le financement des projets retenus et de la capacité à les financer.